

SAISINE

« Dépenses contraintes, une inflation à bas bruit qui obère le moral des Françaises et des Français »

(Décision du Bureau du 15 septembre 2026 - NS263850)

Contexte

Depuis 2021-2022, l'inflation a fortement pesé sur le pouvoir d'achat des ménages, en particulier via la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation. Si le rythme de la hausse des prix s'est depuis ralenti, un autre phénomène, plus diffus et moins immédiatement lisible dans les statistiques macroéconomiques, continue de peser sur le budget des ménages et sur leur moral : la progression continue des dépenses contraintes et pré-engagées (logement, énergie, coût de la mobilité, assurances, télécommunications, remboursements d'emprunts, frais bancaires, cantine scolaire notamment).

Le rapport annuel sur l'état de la France 2022 du CESE avait déjà identifié ce phénomène comme l'une des explications possibles du décrochage entre pouvoir d'achat mesuré et pouvoir d'achat perçu par les Françaises et les Français. Il rappelait, en s'appuyant sur les travaux de France Stratégie et de l'Insee, que la part des dépenses pré-engagées dans le revenu disponible brut des ménages était passée d'environ 12 % en 1960 à près de 29 % en 2021, le logement portant l'essentiel de cette évolution (passant de 9,5 % à près de 23 % du revenu disponible brut sur la même période). Cette progression est encore plus marquée pour les ménages les plus modestes, pour lesquels la part des dépenses pré-engagées est passée de 31 % à 41 % entre 2011 et 2017. Leur « pouvoir arbitral » diminue, rendant plus difficile l'absorption des chocs de prix ou de revenu.

Ce poids croissant des dépenses contraintes contribue à une forme d'inflation moins spectaculaire que les pics inflationnistes de 2022-2023, mais continue et cumulative, qui nourrit un sentiment de déclassement et d'insécurité économique, y compris parmi les classes moyennes. Selon l'Observatoire des inégalités, « la perte d'horizon des classes moyennes est une des grandes fractures de notre société ». Ce constat rejoint les alertes régulières du CESE sur l'écart entre l'amélioration de certains indicateurs macroéconomiques et le ressenti d'une partie de la population, ainsi que sur la dégradation des indicateurs de bien-être et de confiance dans les institutions. Ce phénomène se double d'une progression du surendettement des ménages,

l'accumulation des dépenses contraintes figurant parmi les facteurs aggravants identifiés par l'Observatoire de l'inclusion bancaire de la Banque de France¹.

Périmètre

L'Insee privilégie la notion de « dépenses pré-engagées » : dépenses réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (logement, eau, gaz, électricité, assurances obligatoires, télécommunications, cantine scolaire...).

La notion de « dépenses contraintes » est plus large : elle inclut les dépenses « peu compressibles » (alimentation, santé, éducation, carburant, transports du quotidien) mais également les dépenses découlant des dégradations environnementales (eau potable, alimentation) et celles imposées par les objectifs de lutte contre le changement climatique (mobilité), qui sont autant de dépenses qu'un ménage ne peut guère éviter sans porter atteinte à des besoins essentiels, et ce, en fonction de son revenu disponible. À l'inverse, les dépenses « compressibles » ou « arbitrables » (loisirs, habillement, équipement) sont plus facilement ajustables selon l'évolution des revenus.

Par ailleurs, les budgets types publiés par l'Union nationale des associations familiales (UNAF) donnent à voir le coût que représente, pour un ménage, le respect des normes sociétales attendues (alimentation, habillement, scolarité, numérique...), mettant en lumière le poids financier de ces véritables « injonctions » sociales.

Pourquoi ce sujet est particulièrement pertinent pour le CESE ?

Les dépenses contraintes constituent l'un des principaux facteurs de perte du pouvoir de vivre ressenti par les Français : largement incompressibles, leur progression réduit les marges de choix des ménages et alimente la défiance envers l'action publique. Ce thème croise plusieurs compétences du CESE (pouvoir d'achat, cohésion sociale, logement, énergie, mobilités, fiscalité, transition écologique) et permet de dépasser une approche macroéconomique du pouvoir d'achat pour interroger la liberté de choix des dépenses des ménages — un marqueur fort du ressenti et du décalage avec les indicateurs économiques.

Un avis du CESE permettrait d'objectiver ce phénomène, d'en mesurer les conséquences économiques, sociales, territoriales et environnementales, et de formuler des propositions conciliant soutenabilité financière, justice sociale et efficacité des politiques publiques.

¹ Rapport OIB, juin 2026

Quelques angles d'approche possibles

- Du « pouvoir d'achat » au « pouvoir de choisir » : mesurer la part réellement arbitrage du budget des ménages, construire un indicateur de « reste à vivre » après dépenses contraintes
- Inégalités et justice sociale : monopoles, écarts entre zones rurales, périurbaines et métropoles, effets selon l'âge, la composition familiale et le statut (actifs, retraités, étudiants)
- Les dépenses contraintes, un risque de fracture démocratique : sentiment de perte de liberté, lien avec la défiance envers les institutions
- L'efficacité des politiques publiques : les aides compensent-elles réellement la hausse des dépenses contraintes ? Etude des dépenses brutes (avant redistribution) et des dépenses nettes (après redistribution).
- Le coût des transitions (écologique, numérique, démographique) et sa répartition équitable
- Vers un « bouclier des dépenses contraintes » ?
- Comparatif des dépenses contraintes dans le monde

Méthode et calendrier

La commission s'attachera à une approche qui articule données macroéconomiques (Insee, Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan, OFCE, Banque de France, Cour des comptes...) et indicateurs de perception et de bien-être (baromètres d'opinion, enquêtes de confiance), complétée par des auditions d'expertes et d'experts, afin de mettre en regard la réalité budgétaire des ménages et le ressenti qu'ils en ont.

Au cours de sa réunion du mardi 15 septembre, le Bureau a décidé de confier à la commission Économie et finances la préparation d'un avis court sur cette question pour un examen en séance plénière le mercredi 9 décembre 2026.